

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE D'EV RANGE



PLAN LOCAL D'URBANISME

3 - ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT



sodevam



l'AdT

BUREAU D'ETUDES

57000 METZ
Tél : 03.87.63.02.00



Document conforme à celui annexé à la délibération du Conseil Municipal d'EV RANGE en date du 17 juin 2011

APPROUVANT
le Plan Local d'Urbanisme

Le Maire
Jacques TORMEN

**APPROBATION DE L'ÉLABORATION DU PLU
PAR DCM DU 17/06/11**

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT D'EV RANGE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune d'EV RANGE comprend des orientations d'aménagement qui visent à définir les **conditions d'urbanisation d'un secteur amené à connaître des développements urbains**.

Le **secteur retenu** correspond à la **zone Ouest du village (classée en zones 1AU et 2AU)**, qui est située en entrée de village depuis Hagen et bordée à l'Est par la voie principale d'EV RANGE (*chaussée Robert Schuman* ou R.D.653).

Ce secteur a été défini comme ayant une vocation principale d'habitat ; néanmoins, il doit aussi accueillir quelques services et commerces de proximité.

L'aménagement le plus important souhaité par la commune sur ce secteur est la réalisation d'une liaison viaire Nord-Sud entre la *rue de Hagen* et la R.D.153h. La commune tient aussi à ce que l'aménagement de la zone se fasse en **plusieurs phases**, tout en faisant l'objet d'un **projet d'ensemble**.

La commune d'EV RANGE souhaite y **fixer des principes d'urbanisation afin d'organiser et de maîtriser leur aménagement** (notamment en terme d'accès, de desserte, de qualité urbaine et d'intégration paysagère), tout en laissant une certaine souplesse à l'aménageur.

Ces **principes d'aménagements** sont représentés sur le **schéma joint ci-après**.

P.L.U. d'EVANGE
ORIENTATION SECTORIELLE
D'AMÉNAGEMENT
ZONE OUEST

Aménagement de la zone en plusieurs phases

1 2 3

- Principe de liaison Nord-Sud à créer
- Principe de bouclage des voies à respecter (pas d'impasse)
- Possibilité de raccordement en cas de développement ultérieur
- Entrée de village à traiter
- Principe de zone centrale plus densement bâtie
- Principe de liaisons douces à créer
- Principe de zone verte (traitement paysager de la frange)

